

**Avec l'inertie thermique des sols les levées de céréales continuent d'avancer mais la nette baisse des températures actuelles va ralentir la végétation tout comme l'installation des ravageurs qui restent globalement très discrets actuellement. L'actualité tourne plutôt autour du désherbage précoce dans les parcelles avec problèmes de résistance et donc sales à très sales.**

## **BLES**

Comme pour les fop (Puma, Celio ...) l'usage répété et généralisé des sulfonyles (Archipel, Atlantis ...) a logiquement et sans surprise conduit au développement de populations de graminées résistantes. Les agriculteurs connaissent leurs parcelles et la sensibilité de leurs flores, mais en prenant une parcelle au hasard difficile aujourd'hui de savoir si une pleine dose d'Archipel procurera 5 ou 99% d'efficacité sur ray grass. Face à ce constat il y a 2 attitudes possibles selon 2 types de situations.

### **On revient 25 ans en arrière**

Quand une solution ne fonctionne plus il faut en changer. Si les solutions sulfos ne fonctionnent plus il ne faut donc plus se reposer sur elles en février pour assurer la propreté de la parcelle, une évidence. Le problème c'est qu'il n'y a pas de nouveauté dans les cartons. Les nouveautés sont surtout de nouvelles associations, de nouvelles formulations qui permettent de « gratter » quelques points d'efficacité mais ne règlent pas le problème de fond. On ressort donc ce que l'on peut avec des programmes à base d'urées, associées pour les renforcer. Hormis la génétique des populations de graminées, l'efficacité de ces produits peut également être réduite par des phénomènes de biodégradation accélérée que l'on commençait à mesurer quand les pratiques se sont reportées sur les fop. On peut espérer que la période avec moindre usage des urées a un peu remis les compteurs à zéro. Mais il faut se rappeler que fondamentalement si l'on a moins utilisé ces produits c'est qu'il y avait une raison : efficacité jugée insuffisante, phytotoxicité, sensibilisation au gel hivernal, coût, risque de transfert vers les eaux ... et pourtant par rapport aux antigraminées stricts qui succéderont, on avait un spectre antidicot intéressant. Il était courant de faire 2 interventions (automne et sortie hiver) voire 3 (2 automne et 1 sortie hiver). Dans ce contexte, les plus anciens se souviendront que l'arrivée sur le marché du Célio en 1991 a été vécu comme un soulagement pour enfin pouvoir obtenir des parcelles propres sur ray grass en renfort de l'Illoxan. Par contre ce qui est malheureusement nouveau, c'est que la réglementation s'est beaucoup durcie depuis, et les urées notamment sont sous le coup de nombreuses restrictions d'utilisation.

### **Situations avec résistance et développement des infestations de graminées**

Dans ces situations il est indispensable de chercher à régler le problème à l'automne car il n'y a rien de disponible sur le marché capable désherber aussi bien que les sulfonyles en sortie hiver sur flores sensibles. Les solutions sont multiples et il est difficile d'en choisir une ici pour exemple tant les critères de choix sont nombreux en fonction du contexte parcellaire. Les grands principes sont de désherber tôt, souvent au stade 1 feuille du blé, voire en prélevée puis post précoce pour les situations les plus infestées. La généralisation de ces stratégies va

probablement favoriser les flores à levées ou relevées tardives qu'il faudra sans doute à terme rattraper de plus en plus souvent. Depuis 25 ans le coût herbicide sur blé augmente de 1,5 euro par an en tendance et cette tendance n'est pas près de s'inverser dans le contexte agronomique, et réglementaire actuel.

### **Situations sans résistance et faibles infestations**

La situation générale ne doit pas faire oublier qu'il y a encore des parcelles où les sulfonilurées fonctionnent bien. Elles se trouvent souvent dans un contexte agronomique plus favorable, avec des niveaux d'infestation en graminées limités. Dans ces situations il n'y a pas toujours urgence ou nécessité de changer de pratique. En présence de moins de 25 ray grass par m<sup>2</sup>, pas encore tallés entrée hiver et sensibles aux sulfonilurées, une intervention en février avec de bonnes pratiques de pulvérisation et une dose suffisante, sont toujours envisageables et permettent de contrôler les levées tardives avec de bonnes sélectivité. Pour les parcelles concernées par une MAE les IFT sont limités. Ces conditions nécessitent bien sûr d'avoir activé (intentionnellement ou pas) des leviers agronomiques qui limitent les infestations. Une solution intermédiaire très pragmatique consiste à désherber à l'automne les premiers mètres sur le pourtour des parcelles qui sont souvent plus sales, et génèrent des graines qui permettent ensuite aux graminées de gagner l'intérieur de la parcelle notamment à la récolte. L'intervention de février se fera ensuite en plein.

### **Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 13 octobre 2015 (BSV N°35), par les conseillers Références Grandes Cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : F.Dumoulin**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers grandes cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Chatain, A-C. Cordel, J.Dacquin, F. Dumoulin, E. Géry, H. Hémercyck, B. Schmitt, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,... ). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

**La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.**